

CONSEIL MUNICIPAL n°18 du 4 mai 2016

Résumé condensé

Après chaque conseil municipal, son compte-rendu est également diffusé sur le site internet de la commune. <u>Adresse</u>: *florimont.fr* ou *90046.campagnol.fr*.

Avant le début de la réunion :

Signature des délibérations par les conseillers

1. Approbation du PV de la précédente réunion du conseil

Le PV de la réunion du conseil municipal du 31 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

2. Projet de regroupement scolaire

Les quatre maires de Courcelles, Courtelevant, Faverois et Florimont se sont rencontrés récemment. La réunion a permis de se mettre d'accord sur l'idée d'un regroupement scolaire des 4 villages. L'objectif serait la mise en commun des moyens pour se doter d'une école commune avec maternelle, classes primaires, cantine et services périscolaires. Avec les impératifs de la vie « moderne », les parents ont de plus en plus besoin d'une prise en charge complète de leur enfant sur la journée.

Une localisation entre Courtelevant et Florimont paraît à priori convenir.

Si le projet est engagé, Mrs. Fréry et Scherrer prendront les contacts nécessaires auprès de la CAF, du Conseil Départemental, de la CCST et de la DSDEN (direction des services départementaux de l'éducation nationale). Une préoccupation importante : assurer la pérennité de l'emploi d'accompagnatrice « transports » de Mme Chantal Moroze.

Un groupe de réflexion serait créé comprenant 2 personnes par village : le maire + un responsable écoles. Les conseils des 4 villages concernés doivent se prononcer pour un accord de principe, permettant d'engager plus avant la réflexion et le projet. <u>Vote ce soir à Florimont :</u> OUI à l'unanimité.





Nos bénévoles du fleurissement au travail

Sophie PHILIPPE, Jacqueline LEUENBERGER et Monique BERLET en action pour fleurir notre village pour la nouvelle saison 2016.

3. Commission des bois du 19avril 2016

- Mr BABE François arrêtant son entreprise de travailleur forestier, la commune est à la recherche d'un nouveau bûcheron. Mrs Denis et David HAGMANN (68560 Seppois-le-Bas) sont intéressés par un contrat avec Florimont, à condition d'être missionnés pour l'ensemble des travaux : abattage + débardage + façonnage. Leurs prix sont raisonnables. Sommes en attente d'une réponse ferme de leur part. Le conseil donne son accord pour signer un contrat avec eux.

- Nouveaux prix pour l'affouage (stères façonnés) : hêtre → 42 € le stère ; chêne → 38 € le stère ; pour les plus de 60 ans → 190 € les 5 stères façonnés. Accord du conseil à l'unanimité.
- Plaquettes : il reste quelques centaines de tonnes de bois au sol résultant de la coupe exceptionnelle de 2015 ; ils sont destinés au « bois-énergie » par broyage ; Mr Pasquier entreprise SUNDGAUBOIS à 90200 Vescemont propose 30 €/tonne de plaquettes. Il accepte donc ce marché et souhaite devenir notre interlocuteur privilégié dans la durée pour le bois énergie. Accord du conseil à l'unanimité.
- Rappel : la réglementation en vigueur ne permet pas à la commune vendre directement du bois. N doit, comme tout acquéreur, passer par les ventes officielles, sous contrôle de l'ONF.

4. Lampadaires place communale

Après un refus de vente aux communes par le distributeur du modèle unanimement choisi, Mr le maire propose une solution de remplacement : 556 € pièce, ampoule incluse. Il en faudrait cinq ou six. Accord du conseil.

5. Délibérations pour mandatement des 120 000 € pour Territoire Habitat

Le conseil donne son accord pour une délibération qui définit le versement des 120 000 € dus à Territoire Habitat, en 4 versements de 30 000 € annuels à partir de 2016 inclus.



6. Délibération pour intégration de la tour

Pour donner suite à la procédure « bien sans maître » engagée depuis plus de 5 mois, le conseil donne à son accord pour intégrer le bien , tour + environ 2 ha de terrain, dans le patrimoine de la commune. Vote POUR : 8 voix sur 8.

7. Questions diverses

> Assainissement :

Les travaux de la tranche engagée seront terminés fin mai sur Florimont. L'enrobé des rues du Pâquis et de Faverois sera repris à minima en rebouchant les trous.

> Terrain de tennis :

Mr Rayot, président de la CCST, soumettra au club de Grandvillars la question de notre court très peu utilisé. Il pourrait, sous réserve d'être encore en assez bon état, compléter l'offre tennis de la communauté de commune.

➤ Bac fibres textiles :

Proposé au dernier conseil, le nouveau bac « textiles usagés » a été mis en service. Rappelons qu'il sera exploité au bénéfice de l'association AEAL de Wittenheim, pour des enfants leucémiques.

> Propriété Humbert :

Mr Humbert a proposé verbalement à M. Scherrer de céder son bien – construction en ruine + terrain de 6,66 ares – à la commune, moyennant un dédommagement. La démolition de la ruine qui contient d'importants rajouts internes en béton armé risque de coûter cher. Estimation à 30 000 € selon notaire. Le total « dédommagement de M. Humbert + prix de la démolition » ne devra pas dépasser la valeur marchande du terrain. Le conseil donne un accord de principe pour la vente.